Un compartiment de Morgan Stanley Investment Funds

US High Yield Bond Fund

(Classe d'actions de capitalisation)

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet OPCVM présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extrafinanciers dans sa gestion.

Objectif d'Investissement

Offrir un taux de rendements totaux attractif.

Approche d'investissement

Le fonds utilise la recherche fondamentale bottom-up sur le crédit comme pierre angulaire de son approche de l'investissement high-yield. Le fonds associe la recherche fondamentale à un processus d'investissement qui met l'accent sur la gestion des risques et sur l'investissement en valeur relative afin d'obtenir des performances compétitives ajustées au risque.

Nos équipes d'investissement	ARRIVÉE DANS L'ENTREPRISE	ANNÉES D'EXPÉRIENCE DANS LE SECTEUR
Jeffrey D. Mueller, Managing Director, Co-Head of Fixed Income, Co-Head of High Yield, Portfolio Manager	2015	22
Stephen C. Concannon, CFA, Co-Head of High Yield	2000	33
Bo Hunt, Managing Director, Portfolio Manager	2016	24
Justin H. Bourgette, Managing Director, Head of Investment Strategy, Portfolio Manager	2006	20

Les membres de l'équipe peuvent changer à tout moment et sans préavis.

Depuis le 31 mars 2025, Justin Bourgette et Bo Hunt ont été ajoutés en tant que gérants de portefeuille sur le fonds.

À compter du 30 septembre 2025, Kelley Gerrity quittera son poste de gérant du fonds.

Classe A Actions (en %, nettes de frais) Par rapport à l'indice en USD

Performance de 100 USD investis depuis le lancement (valeur de rachat)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

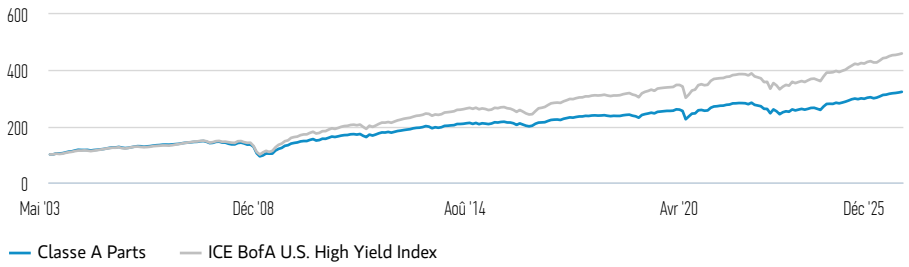

Performances des investissements (en %, nettes de frais) en USD

	Cumulatif (%)				Annualisé (% p.a.)			
	1 M	3 M	DEPUIS LE DÉBUT D'ANNÉE	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	LANCEMENT
Classe A Parts	0,72	1,60	8,27	8,27	8,61	3,59	4,79	5,32
ICE BofA U.S. High Yield Index	0,65	1,35	8,50	8,50	10,03	4,50	6,45	6,98

Performances calendaires (%)	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Classe A Parts	8,27	6,57	11,02	-11,32	4,98	3,91	12,90	-3,31	5,15	12,25
ICE BofA U.S. High Yield Index	8,50	8,20	13,46	-11,22	5,36	6,17	14,41	-2,26	7,48	17,49

À compter du 31 août 2023, le fonds MSINVF Sustainable US High Yield Bond a été renommé MSINVF US High Yield Bond, la politique d'investissement a été modifiée en supprimant les critères d'inclusion positifs du fonds, qui étaient entrés en vigueur le 1er avril 2022. Par conséquent, la performance du fonds entre le 1er avril 2022 et le 30 août 2023 a été réalisée dans des circonstances différentes. Reportez-vous au supplément du prospectus pour plus de détails.

Les données de performance sont calculées de VL à VL, nettes de frais et ne tiennent pas compte des commissions, des coûts d'émission ou de rachat des parts. La source de toutes les données sur les performances et les indices est Morgan Stanley Investment Management Limited (« MSIM Ltd »).

La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent baisser ou augmenter et un investisseur peut ne pas récupérer le montant investi.

HIGH YIELD TEAM

Type de part	CLASSE A
Devise	Dollar américain
ISIN	LU2536247872
Bloomberg	MOSISAU LX
Date de lancement	12 Mai 2003
Valeur liquidative	$ 32,32

Caractéristiques du fonds	
Lancement du Fonds	29 Août 2002
Devise de référence	Dollar américain
Indice de référence	ICE BofA U.S. High Yield Index
Total de l'actif	$ 13,85 million(s)
Structure	Luxembourg SICAV
SFDR Classification†	Article 8

Frais (%)	CLASSE A
Droits d'entrée max	4,00
Frais courants	**1,49**
Frais de gestion	1,25

Le montant indiqué des droits d'entrée est le maximum possible. Dans certains cas vous pourrez payer moins ; votre conseiller financier peut vous aider à déterminer ce montant. Les frais courants reflètent les payements et frais engagés lors du fonctionnement du fonds et sont déduits des actifs du fonds pour la période. Ceci comprend les frais de gestion, les frais de dépositaire et les frais administratifs. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la section Frais et dépenses du prospectus.

Les frais indiqués sont ceux des Morgan Stanley Investment Funds (SICAV) uniquement et n'incluent pas les frais supplémentaires qui peuvent être encourus s'ils sont inclus dans un produit.

Souscriptions (USD)	CLASSE A
Investissement initial minimum	0
Investissement suivant minimum	0

Statistiques (3 ans annualisés)	CLASSE A	INDICE DE RÉFÉRENCE
Rendement excédentaire (%)	-1,42	--
Alpha (de Jensen)	-1,13	--
Bêta	0,94	1,00
Corrélation	0,96	1,00
Ratio de Sharpe	0,78	1,04
Tracking error (%)	0,97	--
Volatilité du fonds (Écart-type) (%)	4,60	4,78

Caractéristiques	FONDS
Duration (années)	2,58
Rendement moyen à l'échéance (%)	6,13
Nombre de positions	299

Veuillez consulter la section relative aux informations supplémentaires et aux définitions à la fin du présent document.

Allocation sectorielle (% de l'actif net)[1,2]

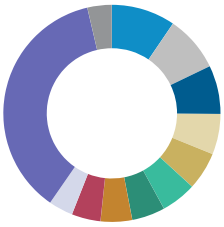

	FONDS
Complexes de santé	9,52
Energie	8,34
Services	7,24
Service aux collectivités	6,03
Super Retail	5,67
Constructeurs résidentiels et immobilier	5,24
Matériaux de construction	4,96
Services Financiers	4,69
Nourriture, boissons et tabac	4,31
AĂ©rospatial	3,64
Autres	36,72
Liquidités	3,64

Allocation par devise (% de l'actif net)[1]

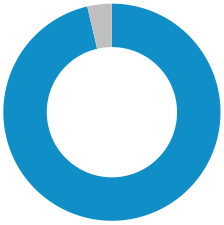

	FONDS
Dollar américain	96,36
Liquidités	3,64

Répartition qualitative (% de l'actif net)[1,3]

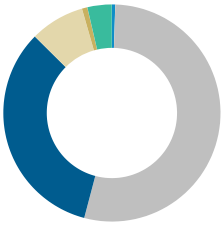

	FONDS
BBB	0,51
BB	53,60
B	33,34
CCC ou inférieur	8,10
Non noté(es)	0,81
Liquidités	3,64

† Ce Fonds est classé comme un produit de l'article 8 en vertu du Règlement sur la divulgation du financement durable. Les produits de l'article 8 sont ceux qui favorisent les caractéristiques environnementales ou sociales et qui intègrent la durabilité dans le processus d'investissement d'une manière contraignante.

[1] La somme peut être différente de 100% en raison de l'exclusion de certains actifs.

[2] Pour de plus amples informations sur la classification sectorielle et les définitions, veuillez consulter le site www.msci.com/gics et le glossaire sur www.morganstanley.com/im.

[3] Les données relatives à la qualité des titres sont issues de Fitch, Moody's et S&P. Lorsque les notations de crédit des titres individuels diffèrent entre les trois agences de notation, la notation la plus « élevée » est appliquée. La notation des CDS est fondée sur la notation la plus « élevée » de l'obligation de référence sous-jacente. Les « liquidités » comprennent les investissements dans des instruments d'échéance courte, y compris les investissements dans les fonds Morgan Stanley Liquidity.

Classe d'actions A - Profil de risque et de rendement

- La valeur des obligations est susceptible de diminuer lorsque les taux d'intérêt augmentent, et vice-versa.
- La valeur des instruments dérivés financiers est très sensible, ce qui peut se solder par des pertes supérieures au montant investi par le compartiment.
- Les émetteurs peuvent ne pas être en mesure de rembourser leur dette, auquel cas votre investissement perdra de sa valeur. Ce risque est plus élevé lorsque le Fonds investit dans des obligations à notation inférieure.
- Le fonds a recours à des tiers pour fournir certains services et réaliser certains placements ou certaines opérations. Le fonds peut subir des pertes financières en cas de faillite des tiers concernés.
- Les facteurs de durabilité peuvent faire courir un risque aux investissements, par exemple : modifier la valeur des actifs, accroître les coûts d'exploitation.
- Il est possible que le nombre d'acheteurs ou de vendeurs soit insuffisant, ce qui peut avoir une incidence sur la capacité du fonds à acheter ou à vendre des titres.
- La performance passée n'est pas un indicateur fiable des performances futures. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en fonction des fluctuations des taux de change. Le montant des placements et les revenus qui en découlent peuvent baisser ou augmenter et les investisseurs peuvent perdre l'intégralité ou une partie de leurs investissements.
- La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent fluctuer et rien ne garantit que le Fonds atteindra ses objectifs de placement.
- Les investissements pouvant être réalisés dans des devises diverses, les fluctuations des taux de change entre les devises peuvent entraîner des évolutions à la hausse ou à la baisse de la valeur des investissements. En outre, la valeur des investissements peut être affectée par les variations de change entre la monnaie de référence de l'investisseur et la devise de référence des placements.

Classes d'actions A supplémentaires

	DEVISE	LANCEMENT	ISIN	BLOOMBERG
AH (EUR)	EUR	15.09.2004	LU2536247799	MOSISAH LX
AM	USD	17.04.2003	LU2536247955	MOSISAM LX

Pour prendre connaissance de tous les risques, veuillez consulter le Prospectus disponible sur www.morganstanleyinvestmentfunds.com. Toutes les données sont au 31.12.2025 et peuvent changer tous les jours.

Les demandes de souscription d'actions dans les compartiments ne doivent pas être effectuées sans consulter au préalable le Prospectus actuel, le Document d'information clé (« DIC ») ou le Document d'information clé pour l'investisseur (« DICI »), disponibles en anglais et dans la langue des pays autorisés à distribuer le Fonds, en ligne sur les pages Web de Morgan Stanley Investment Funds ou gratuitement auprès du siège social situé à l'European Bank and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R.C.S. Luxemburg B 29 192.

La synthèse des droits des investisseurs est disponible dans les langues susmentionnées et sur le site Internet sous la rubrique « Documentation générale ».

Les informations relatives aux aspects de durabilité du Fonds sont disponibles dans le Prospectus du Fonds.

Si la société de gestion du Fonds concerné décide de mettre fin à l'accord de commercialisation dans tout pays de l'EEE où ce Fonds est enregistré à la vente, elle le fera conformément aux règles UCITS.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce document été élaboré uniquement à titre d'information ; il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat ou de vente de titres particuliers, ou de suivi d'une stratégie de placement particulière. Les investisseurs doivent être conscients qu'une stratégie diversifiée ne protège aucunement contre des pertes quelque soit le marché concerné.

Tous les investissements comportent des risques, y compris une possible perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne s'appuient pas sur la situation d'un client en particulier. Elles ne constituent pas un conseil d'investissement et ne doivent pas être interprétées comme constituant un conseil en matière fiscale, comptable, juridique ou réglementaire. Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs doivent solliciter l'avis d'un conseiller juridique et financier indépendant, y compris s'agissant des conséquences fiscales.

Le recours à l'effet de levier augmente les risques, de sorte qu'une variation relativement faible de la valeur d'un investissement peut entraîner une variation disproportionnée, favorable ou non, de la valeur de cet investissement et, par conséquent, de la valeur du Fonds.

Un investissement dans ce Fonds consiste en l'acquisition de parts ou d'actions du fonds, et non d'un actif sous-jacent donné tel qu'un immeuble ou des actions d'une société, dans la mesure où ces derniers sont seulement des actifs sous-jacents détenus par le Fonds.

Morgan Stanley Investment Management 'MSIM', la division de gestion d'actifs de Morgan Stanley (NYSE: MS) n'autorise pas les intermédiaires financiers à utiliser et distribuer ce document, à moins que cette utilisation et cette distribution ne soient effectuées conformément aux lois et réglementations applicables. MSIM ne peut être tenu responsable et se décharge de toute responsabilité en cas d'utilisation, abusive ou non, de ce document par tout intermédiaire financier. Si vous êtes un distributeur de Morgan Stanley Investment Funds, il est possible que vous puissiez distribuer certains fonds, tous les fonds ou des parts de certains fonds. Veuillez vous reporter à votre contrat de sousdistribution avant de transmettre des informations sur les fonds à vos clients.

Il est interdit de reproduire, copier, modifier, utiliser pour créer un document dérivé, interpréter, afficher, publier, poster, mettre sous licence, intégrer, distribuer ou transmettre tout ou une partie de ce document, directement ou indirectement, ou de divulguer son contenu à des tiers sans le consentement écrit explicite la Société. Il est interdit d'établir un hyperlien vers ce document, à moins que cet hyperlien ne soit destiné à un usage personnel et non commercial. Toutes les informations contenues dans le présent document sont la propriété des auteurs et sont protégées par la loi sur les droits d'auteur et par toute autre loi applicable.

Lorsqu'une telle traduction est faite, seule la version anglaise fait foi. En cas de divergence avec une autre langue, seule la version anglaise prévaut.

Ce document a été préparé sur la base d'informations publiques, de données élaborées en interne et d'autres sources externes jugées fiables. Toutefois, aucune garantie n'est donnée quant à la fiabilité de ces informations et MSIM, la Société, n'a pas cherché à vérifier en toute indépendance les informations provenant de sources publiques et externes.

Les diagrammes et les graphiques sont fournis à titre d'illustration uniquement et sont susceptibles d'être modifiés.

DÉFINITIONS

L'alpha(de Jensen) est une mesure de la performance corrigée du risque qui représente l'excès ou le déficit de rendement moyen d'un portefeuille ou d'un investissement par rapport à celui prévu par le modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF) compte tenu du bêta du portefeuille ou de l'investissement et du rendement moyen du marché. Avant le 30 juin 2018, l'alpha était calculé comme le rendement excédentaire du fonds par rapport à

l'indice de référence. **Bloomberg** signifie Bloomberg Global Identifier (« BBGID »). Il s'agit d'un code alphanumérique unique à 12 chiffres permettant d'identifier des titres sur un terminal Bloomberg. Le terminal Bloomberg, un système fourni par Bloomberg L.P., permet aux analystes d'accéder aux données des marchés financiers en temps réel et de les analyser. Chaque code Bloomberg commence avec le même préfixe BBG, suivi de neuf autres caractères. Nous avons inclus dans le présent guide le code Bloomberg de chaque part du compartiment. Le **bêta** est une mesure de la volatilité relative d'un fonds par rapport aux mouvements haussiers ou baissiers du marché. Un bêta supérieur à 1,0 caractérise une émission ou un fonds qui fluctuera plus que le marché, tandis qu'un bêta inférieur à 1,0 caractérise une émission ou un fonds qui fluctuera moins que le marché. Le bêta du marché est toujours égal à 1. Le **R carré** mesure le niveau de corrélation des rendements d'un investissement à un indice. Un R carré de 1,00 signifie que la performance du portefeuille est corrélée à 100% à celle de l'indice, tandis qu'un R carré faible indique un niveau de corrélation moindre entre la performance du portefeuille et celle de l'indice. La **duration** mesure la sensibilité du prix (valeur du principal) d'un produit obligataire à une variation des taux d'intérêt. La duration est exprimée en nombre d'années. La hausse des taux d'intérêts s'accompagne d'une baisse des prix des obligations, tandis que les taux d'intérêts en baisse signifient une hausse des prix des obligations. **ISIN** est l'acronyme de « International Securities Identification Number » (numéro d'identification des titres internationaux) ; il s'agit d'un code à 12 caractères composé de chiffres et de lettres, qui identifie les titres de façon distincte. Les **Liquidités** la valeur des actifs pouvant être immédiatement convertis en liquidités. Celles-ci comprennent les effets de commerce, les opérations de change ouvertes, les bons du Trésor et d'autres instruments à court terme. Ces instruments sont considérés comme des liquidités, car ils sont jugés liquides et ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur. Le **nombre de positions** indiqué correspond à un ordre de grandeur typique et ne constitue pas un nombre maximal. En raison des conditions de marché et des mouvements boursiers, il se peut que le portefeuille soit amené à excéder ces valeurs. Le **ratio d'information** correspond à l'alpha du portefeuille ou à son rendement excédentaire par unité de risque, tel que mesuré par le tracking error, par rapport à l'indice de référence du portefeuille. Le **ratio de Sharpe** est une mesure ajustée du risque calculée comme le ratio entre le rendement excédentaire et l'écart-type. Le ratio de Sharpe détermine le rendement par unité de risque. Plus le ratio de Sharpe est élevé, meilleur sera l'historique de performance ajustée du risque. **Le rendement excédentaire** ou la valeur ajoutée (positive ou négative) est le rendement du fonds par rapport au rendement de l'indice de référence. Le **rendement moyen à l'échéance** mesure le rendement annuel des titres porteurs d'intérêts. En cela, on part du principe qu'ils seront détenus jusqu'à leur échéance. Cette mesure inclut les paiements de coupons reçus au cours de la durée de vie du titre et le remboursement du capital à l'échéance. Le **tracking error** est l'écart-type de la différence entre les rendements d'un investissement et son indice de référence. La **VL** est la valeur liquidative de chaque part du fonds (VL), qui représente la valeur des actifs d'un fonds moins son passif. La **volatilité du fonds (Écart-type)** mesure la disparité des rendements de performance individuels, au sein d'une série de performances, par rapport à la valeur moyenne ou médiane.

INFORMATIONS SUR L'INDICE

L'indice **ICE® BofA® U.S. High Yield** est un indice non géré d'obligations d'entreprises américaines non IG. Les indices ICE® BofA® ne sont pas destinés à être redistribués ou à d'autres usages ; ils sont fournis « en l'état », sans garantie et sans responsabilité.

Les indices ne sont pas gérés et ne comprennent ni frais, ni droits, ni commissions de vente. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice.

Tout indice mentionné dans le présent document est la propriété intellectuelle du fournisseur concerné (y compris les marques déposées). Les produits basés sur des indices ne sont pas recommandés, avalisés, vendus ou promus par le fournisseur concerné, qui se dégage de toute responsabilité à leur égard. Le Compartiment est géré de manière active et son style de gestion n'est pas limité par la composition de l'indice de référence.

DISTRIBUTION

Le présent document s'adresse et doit être distribué exclusivement aux personnes résidant dans des pays ou territoires où une telle distribution ou mise à disposition n'est pas contraire aux lois et réglementations locales en vigueur. Il incombe à toute personne en possession de ce document et à toute personne désireuse de faire une demande de souscription dans des Parts conformément au Prospectus de s'informer des lois et réglementations en vigueur dans les pays ou territoires concernés et de s'y conformer. MSIM et ses sociétés affiliées ont passé des accords pour commercialiser leurs produits et services respectifs. Chaque société affiliée de MSIM est réglementée de manière appropriée dans le pays où elle est présente. Les sociétés affiliées de MSIM sont : Eaton Vance Advisers International Ltd, Calvert Research and Management, Eaton Vance Management, Parametric Portfolio Associates LLC, Atlanta Capital Management LLC et Parametric SAS.

Dans l'UE, cette communication est émise par MSIM Fund Management (Ireland) Limited (« FMIL »). FMIL est une société privée à responsabilité limitée par actions immatriculée en Irlande sous le numéro 616661 et réglementée par la Banque Centrale d'Irlande. Son siège social est situé à l'adresse 24-26 City Quay, Dublin 2, DO2 NY19, Irlande.

En dehors de l'UE, ces documents sont publiés par MSIM Ltd, une société agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority.. Enregistrée en Angleterre. Numéro d'enregistrement : 1981121. Siège social : 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA.

Suisse: Les documents de MSIM sont disponibles en allemand et sont publiés par Morgan Stanley & Co. International plc, London (succursale de Zurich), une société agréée et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« FINMA »). Siège social : Beethovenstrasse 33, 8002 Zurich, Suisse.

Arabie saoudite: Le présent document ne peut être distribué dans le Royaume d'Arabie saoudite, sauf aux personnes autorisées en vertu des réglementations sur les fonds d'investissement édictées par l'Autorité des Marchés Financiers. L'Autorité des Marchés Financiers ne fait aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité du présent document et décline expressément toute responsabilité pour les pertes découlant de, ou survenant de l'utilisation de ce document. Les souscripteurs potentiels des titres financiers mentionnés dans le présent document doivent s'assurer par eux-mêmes de l'exactitude des informations relatives aux titres. Si vous ne comprenez pas le contenu de ce document, veuillez consulter un conseiller financier agréé.

Ce document de promotion financière a été publié et son utilisation approuvée en Arabie Saoudite par Morgan Stanley Saudi Arabia, Al Rashid Tower, Kings Sand Street, Riyadh, Arabie Saoudite, agréée et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro de licence 06044-37.

Hong Kong: Le présent document est diffusé par Morgan Stanley Asia Limited aux fins d'utilisation à Hong Kong et ne peut être diffusé qu'auprès d'« investisseurs professionnels » au sens du Securities and Futures Ordinance (décret sur les valeurs mobilières et les contrats à terme) de Hong Kong (Cap 571). Le contenu du présent document n'a été révisé ni approuvé par aucune autorité de réglementation, y compris la Securities and Futures Commission de Hong Kong. En conséquence, à moins que la loi en vigueur ne prévoie des exceptions, ce document ne devra pas être publié, diffusé, distribué, ni adressé aux particuliers résidant à Hong Kong, ni mis à leur disposition.

Singapour: L'objet de ce document ne saurait être considéré comme une offre de souscription ou d'achat, directe ou indirecte, présentée au public ou à des membres du public de Singapour autres que (i) des investisseurs institutionnels selon la définition de l'article 304 de la Securities and Futures Act («SFA»), chapitre 289; ou (ii) les personnes concernées par toute autre disposition applicable de la SFA, et conformément aux conditions de celle-ci. En particulier, pour les fonds d'investissement qui ne sont pas autorisés ou reconnus par le MAS, les parts de ces fonds ne peuvent pas être proposées au public de détail; tout document écrit délivré à des personnes dans le cadre d'une offre n'est pas un prospectus au sens de la SFA et, par conséquent, la responsabilité légale de la SFA en ce qui concerne le contenu des prospectus ne s'applique pas, et les investisseurs doivent examiner attentivement s'il leur est bien adapté. Lorsque vous traitez avec un représentant de Morgan Stanley Asia Limited, et que ce représentant agit pour le compte de Morgan Stanley Asia Limited, veuillez noter que ce représentant n'est pas soumis aux exigences réglementaires émises par l'Autorité monétaire de Singapour et qu'il n'est pas non plus sous la supervision de l'Autorité monétaire de Singapour. Pour toute question relative à vos relations avec ce représentant, veuillez vous adresser au point de contact basé à Singapour qui a été désigné comme votre interlocuteur local.

Australie: Ce document est publié par Morgan Stanley Investment Management (Australia) Pty Ltd ABN 22122040037, AFSL No. 314182 et ses affiliés et ne constitue pas une invitation à investir. Morgan Stanley Investment Management (Australia) Pty Limited donne les moyens aux filiales de MSIM de fournir des services financiers à la clientèle de gros en Australie. Une invitation à investir ne peut être proposée que lorsqu'aucune publication d'information n'est requise par la Corporations Act 2001 (Cth) (la « Corporations Act »). Toute invitation à investir ne pourra pas être considérée comme telle si une publication d'information est requise par la Corporations Act 2001 et ne sera faite qu'à des personnes ayant le statut de « client de gros » (wholesale client), tel que défini dans la Corporations Act. Ce document ne sera pas déposé auprès de l'Australian Securities and Investments Commission.

Chili : Les investisseurs potentiels sont informés que ce document concerne des titres étrangers qui peuvent être enregistrés au Registre des titres étrangers (« FSR ») de la Commission des marchés financiers (Comisión para el Mercado Financiero ou « CMF ») (les « Titres enregistrés ») ou bien ne pas y être enregistrés (les « Titres non enregistrés »).

Pour les Titres enregistrés, il faut savoir que: Les titres proposés sont étrangers. Les droits et obligations des porteurs de parts sont ceux de la juridiction d'origine de l'émetteur. Les porteurs de parts et les investisseurs potentiels doivent s'informer sur la nature de ces droits et obligations et sur la manière de les exercer/respecter. La supervision des titres par la CMF se limite aux obligations d'information prévues par la règle 352, la supervision globale étant assurée par l'autorité de réglementation étrangère de la juridiction d'origine de l'émetteur. Les informations publiques disponibles sur les titres sont exclusivement celles exigées par l'autorité de réglementation étrangère et les principes comptables et les règles d'audit peuvent différer de ceux applicables aux émetteurs chiliens. Les dispositions de l'article 196 de la loi 18.045 s'appliquent à toutes les parties impliquées dans l'enregistrement, le dépôt, les transactions et tout autre acte lié aux titres étrangers régis par le titre XXIV de la loi 18.045.

Pour les Titres non enregistrés, il faut savoir que: LES TITRES MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT NE SONT PAS ENREGISTRÉS AU FSR ET LES OFFRES PORTANT SUR CES TITRES SERONT SOUMISES À LA RÈGLE GÉNÉRALE N°336 DE LA CMF, À COMPTER DE LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT. IL S'AGIT DE TITRES ÉTRANGERS ET LEUR ÉMETTEUR N'EST PAS TENU DE FOURNIR DES DOCUMENTS PUBLICS AU CHILI. LES TITRES NE SONT PAS SOUMIS À LA SUPERVISION DE LA CMF ET NE PEUVENT PAS FAIRE L'OBJET D'UNE OFFRE PUBLIQUE. PAR CONSÉQUENT, LE PRÉSENT DOCUMENT ET LES AUTRES DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE DES PARTICIPATIONS DANS LE FONDS NE CONSTITUENT PAS UNE OFFRE PUBLIQUE OU UNE INVITATION À SOUSCRIRE OU À ACHETER DES PARTICIPATIONS DANS LE FONDS EN RÉPUBLIQUE DU CHILI.

Veuillez contacter votre Distributeur local ou la personne qui vous a fourni ce document pour obtenir des informations sur le statut d'enregistrement de titres spécifiques.

Pérou : Le Fonds est un Compartiment de Morgan Stanley Investment Funds, une société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg (la « Société »), enregistrée au Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'organisme de placement collectif conformément à la Partie 1 de la Loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée. La Société est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM »). Si le Fonds et les participations du Fonds ont été enregistrés au Pérou en vertu du ***Decreto Legislativo 862: Ley de Fondos de Inversión y sus Sociedades Administradoras*** telle que modifiée, en vertu du ***Decreto Legislativo 861: Ley del Mercado de Valores*** (la « Loi sur le marché des valeurs mobilières ») telle que modifiée, et en vertu du ***Reglamento del Mercado de Inversionistas Institucionales*** approuvé par la ***Resolución SMV N°021-2013-SMV/01*** telle que modifiée par la ***Resolución de Superintendente N°126-2020-SMV/02*** (« ***Reglamento 1*** ») et la ***Resolución de Superintendente N°035-2021-SMV/02*** (« ***Reglamento 2*** »), et sont proposés uniquement aux investisseurs institutionnels (tels que définis à l'article 8 de la Loi sur le marché des valeurs mobilières) dans le cadre de l'offre publique spéciale destinée exclusivement aux investisseurs institutionnels en vertu des ***Reglamentos 1 et 2***, les participations du Fonds seront enregistrées dans la Section ***« Del Mercado de Inversionistas Institucionales »*** du Registre des titres du marché public ***valeurs (« Registro Público del Mercado de Valores*** ») tenu par la ***Superintendencia del Mercado de Valores (SMV),*** et l'offre de participations du Fonds au Pérou réservée aux investisseurs institutionnels sera soumise à la supervision de la SMV, et tout transfert de participation du Fonds sera soumis aux limitations contenues dans la Loi sur le marché des valeurs mobilières et les règlements qui en découlent mentionnés ci-dessus, en vertu desquels les participations du Fonds ne peuvent être transférées qu'entre investisseurs institutionnels, conformément à l'article 27 des ***Reglamento 1 et Reglamento 2***. Si ni le Fonds ni les participations du Fonds n'ont été et ne seront enregistrés au Pérou en vertu du ***Decreto Legislativo 862*** et du ***Decreto Legislativo 861 mentionnés ci-dessus***, ils ne feront pas non plus l'objet d'une offre publique destinée aux investisseurs institutionnels en vertu du ***Reglamento 1***, et seront offerts uniquement aux investisseurs institutionnels (tels que définis à l'article 8 de la Loi sur le marché des valeurs mobilières) dans le cadre d'un placement privé, conformément à l'article 5 de la Loi sur le marché des

valeurs mobilières, les participations dans le Fonds ne seront pas inscrites au Registre public du marché des valeurs mobilières tenu par la ***SMV,*** et l'offre des participations dans le Fonds au Pérou n'est pas soumise à la supervision de cette dernière. Tout transfert des participations dans le Fonds sera soumis aux limitations prévues par la Loi sur le marché des valeurs mobilières et les réglementations émises en vertu de celle-ci mentionnées ci-dessus, en vertu desquelles les participations du Fonds ne peuvent être transférées qu'entre investisseurs institutionnels.

© 2026 Morgan Stanley. Tous droits réservés.